



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Démolition d'immeuble

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal se réunira en séance spéciale le 14 août 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil municipal située au 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Le but est de se prononcer sur une demande de démolition d'un immeuble de la municipalité concernant la propriété suivante :

352, rue Labrie (Lot 4 918 500)

L'objet de la demande pour la démolition d'un immeuble DI-2023-01 a pour but de permettre le déplacement d'une habitation saisonnière (chalet).

Sommairement, il est prévu de déplacer la résidence (Chalet) sur le même terrain afin de s'éloigner du talus sujet à l'érosion côtière. Le sol ainsi dégagé par le déplacement de la résidence sera nivelé et recouvert d'un couvert végétal. Cette partie de terrain restera vacante puisqu'il ne fera pas l'objet d'une nouvelle construction.

Toutes les personnes qui veulent s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours de l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 28^e jour du mois de juillet 2023.

Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière